

UNIS
Syndicat Professionnel
Siège social : 15-17 rue Chateaubriand -75008 PARIS
SIRET 512 238 668 000

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 NOVEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Syndicat durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DU SYNDICAT

Situation et évolution de l'activité du syndicat au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité du syndicat a été la suivante : nos cotisations ont augmenté de 2.88 % ; par contre, les recettes liées à l'organisation de notre congrès annuel ont augmenté de 9.30 %. Enfin, les recettes liées aux sponsors et partenariats ont augmenté, de ce fait les ressources globales ont augmenté de 4.27 %.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre de l'organisation de son 10^{ème} congrès, prévu les 21 et 22 novembre 2019, l'UNIS a fait appel à un prestataire externe, la société ALGORYTHME. Cette société d'évènementiel était chargée de la location des salles, de la gestion des intervenants (traiteurs, hôtesse, spectacles.).

En avril 2019, le Dirigeant de la société est brutalement décédé. En août 2019, l'UNIS a été informé que cette société était en redressement judiciaire, la liquidation judiciaire a été prononcée début septembre.

D'un point de vue opérationnel, l'UNIS a constaté que la société ALGORYTHME n'avait versé aucun acompte aux prestataires à l'exception de la location de la salle (Le Grand Palais de Paris). En conséquence, l'UNIS a repris l'ensemble du dossier afin d'être en mesure d'organiser son congrès aux dates prévues. Les acomptes non versés par ALGORYTHME ont dû être versés par l'UNIS. Suite à ces versements, l'UNIS sera en mesure de tenir son 10^{ème} congrès.

D'un point de vue financier, l'UNIS avait versé des acomptes pour approximativement 800 K€ à ALGORYTHME (480 K€ au 31 décembre 2018). La société ALGORYTHME étant en liquidation judiciaire, il est peu probable que ces sommes puissent être recouvrées. Il conviendra donc de constater une dépréciation de la créance vis-à-vis de la société au 31 décembre 2019.

D'un point de vue de la trésorerie, l'UNIS a négocié un prêt bancaire de 700 K€ auprès des banques afin de couvrir les dépenses générées par cette situation exceptionnelle. Ce prêt sera remboursé sur 7 ans.

Enfin, sur le plan juridique, l'UNIS a choisi de porter plainte contre X considérant que dans cette affaire il y avait une suspicion d'abus de confiance. L'UNIS souhaite que toutes les investigations nécessaires soient menées.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que le Syndicat n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons maintenir le nombre d'adhérents ainsi que le volume des cotisations. Nous veillons à toujours avoir une gestion prudente pour maîtriser au mieux les frais.

Prise de participations

En octobre 2015, le syndicat a pris une participation à hauteur de 5.55% dans la SAS CONSORTIUM DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER dont l'activité principale consiste à exploiter, gérer et diffuser des annonces immobilières notamment par le biais d'internet.

En mai 2016, le syndicat a pris une participation à hauteur de 51% dans la SAS UNIS BRAIN dont l'activité principale est la formation professionnelle synchrone et a-synchrone dans l'immobilier et notamment l'exploitation d'un portail internet permettant la formation des professionnels de l'immobilier.

RESULTATS - AFFECTATION

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 034 596 euros contre 3 869 505 euros pour l'exercice précédent, soit une variation 4.27%.

Le montant des reprises sur provisions et transfert de charges s'élève à 123 565 euros contre 120 451 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2.59%.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 4 158 192 euros contre 3 990 001 euros pour l'exercice précédent, soit une variation 4.22 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 478 119 euros contre 2 246 676 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10.30%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 43 878 euros contre 45 694 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3.97 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 975 204 euros contre 947 889 euros pour l'exercice précédent, soit une variation 2.88 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 462 211 euros contre 463 941 euros pour l'exercice précédent, soit une variation -0.37 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 21 contre 20 pour l'exercice précédent, soit une variation de +1.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 85 079 euros contre 34 821 euros pour l'exercice, soit une variation de 144.33 %.

Le montant des dotations aux dépréciations sur l'actif circulant 67 038 euros contre 72 195 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7.14 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 112 465 euros contre 3 856 012 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6.65 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 45 727 euros contre 133 989 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 65.87 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier pour l'exercice est de 52 558 euros contre 171 194 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -8 370 euros contre -5 016 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 24 698 euros contre 25 476 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 19 490 euros contre 140 702 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -86.15 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 19 190 euros pour l'exercice

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice en totalité en "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 1 192 573 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612-5 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Paris

Le Président